

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Saint Marc Jaumegarde - Contrat Départemental et de
Développement 2018/2019 - Tranche 2018**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2018/2019 envisagé par la commune de Saint Marc Jaumegarde, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2018

CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SPORTIF

Le projet porte sur l'aménagement d'un plateau sportif, situé près du centre urbain, tout proche de la RD 10. Il sera construit sur un terrain communal, entre le cimetière et la salle de sports.

Le programme prévoit, la construction de l'équipement principal (courts de tennis couverts, club house...), la mise en place d'équipements complémentaires (terrain multisports, des tables de ping-pong, jeux d'enfants, terrains de pétanques...) et la rénovation des deux tennis extérieurs existants.

Le montant global du projet, prévu de 2018 à 2019, s'élève à 1.450.000 €HT, dont 700.000 €HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 290.000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 870.000 € dont 420.000 € pour la tranche 2018.

CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune souhaite réaliser une extension de son réseau d'éclairage public à l'entrée de la commune, chemin des Peyrières, de l'Aube et la Draille de Prignonne. Ces travaux consistent en l'implantation de mâts équipés de lanternes. Ils seront réalisés en même temps que la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 210.196 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 63.059 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 84.078 € au titre de la tranche 2018.

CREATION D'UN RESEAU D'EAU PLUVIAL VALLON DE KEYRIE

Suite aux divers orages, le chemin du Vallon de Keyrié tend à se raviner et certains arbres situés à proximité menacent de tomber. De plus, le schéma directeur d'eaux pluviales réalisé en 2016 a mis en évidence des problèmes d'écoulement sur le Vallon. Afin de remédier à ces problèmes, la pose d'un collecteur le long du chemin avec un rejet dans le fossé existant qui s'écoule vers le Prignon est envisagée ainsi qu'un mur de soutènement en enrochement ou enduit.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 202.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 60.600 € La subvention départementale pourrait s'élever à 80.800 € au titre de la tranche 2018.

CHANGEMENT D'UNE CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET EAUX USEES CHEMIN DES POILROUX

Le chemin des Poilroux est actuellement alimenté en eau potable par une conduite en amiante ciment, exposée à l'érosion en raison d'une forte déclivité dans ce secteur. Il convient donc de la remplacer dans les meilleurs délais d'autant plus qu'une partie de cette canalisation doit être mise en place sous la RD 10 dont les enrobés doivent être réalisés prochainement. Il convient également de remplacer la conduite d'assainissement collectif située à proximité.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 170.790 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation du Conseil départemental au titre du dispositif « Provence Rurale » de 34.158 € La subvention départementale pourrait s'élever à 85.395 € au titre de la tranche 2018.

CREATION D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR KEYRIE OUEST

Le réseau d'eau potable partant du chemin du Vallon de Keyrié pour rejoindre le chemin de Repentance en passant en domaine privé est en amiante ciment. Il est donc nécessaire de le renouveler. Le réseau d'assainissement existant, présente également de nombreux défauts (infiltrations, racines, coudes) Ce réseau sera donc repris en tranchée commune avec le réseau d'eau potable. Enfin, suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement, la commune souhaite raccorder le haut du Chemin du vallon de Keyrié au réseau d'assainissement.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 367.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 110.100 € La subvention départementale pourrait s'élever à 146.800 € au titre de la tranche 2018.

REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU DOMAINE DU PRIGNON

Le réseau d'assainissement situé sous la RD10 et au niveau du lotissement du Prignon étant relativement endommagé par endroit, la commune souhaite le réhabiliter au plus tôt.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 448.400 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 134.520 € La subvention départementale pourrait s'élever à 179.360 € au titre de la tranche 2018.

REFECTION DE VOIRIE DOMAINE DE PRIGNON

Suite à de nombreux travaux (réparation du réseau d'eaux usées, travaux d'enfouissement de l'éclairage et reprise du réseau d'assainissement), le revêtement du domaine du Prignon doit être repris (chaussée, trottoirs, parking...).

Le montant du projet, prévu en 2018, s'élève à 210.000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 63.000 € La subvention départementale pourrait s'élever à 84.000 € au titre de la tranche 2018.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU CHEMIN DES PEYRIERES

Le réseau d'eau potable du chemin des Peyrières est en amiante ciment. Il est donc nécessaire de remplacer le réseau actuel, de reprendre de l'ensemble des branchements et la chaussée sur la largeur de la tranchée en enrobé.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 208.066 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 62.420 € La subvention départementale pourrait s'élever à 83.226 € pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019 s'élève 3.266.452 € HT conformément au tableau en annexe 1 qui présente également l'échéancier.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.613.659 € pour ce programme 2018/2019, dont 1.163.659 € au titre de la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL